



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Associations

Question écrite n° 12136

Texte de la question

M Jacques Lavedrine appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation, sur le fonctionnement des organisations locales de consommateurs. Les associations sont animées par des personnes bénévoles qui consacrent une grande partie de leur temps à animer des permanences et mener des actions spécifiques sur le terrain. mais à côté de ces missions d'information, la défense des intérêts des consommateurs passe également par leur représentation au sein des diverses instances consultatives, dont le nombre s'accroît. Or pour assurer cette représentation les cadres bénévoles des associations de consommateurs doivent s'absenter à leurs frais et à leurs risques de leur travail. Il lui demande de bien vouloir préciser s'il entend proposer de faire bénéficier les délégués des associations de défense des consommateurs des dispositions régissant le congé de représentation applicable aux membres des associations familiales.

Texte de la réponse

Reponse. - Par la loi no 86-76 du 17 janvier 1986, le législateur a donné la possibilité aux membres des associations familiales de bénéficier d'un congé représentation, comme cela était déjà le cas pour les organisations syndicales. La majeure partie des associations nationales agréées pour agir en justice au nom des consommateurs sont des associations familiales ou d'origine syndicale et peuvent donc, sous certaines conditions, bénéficier des congés représentation. Seules les associations strictement consumeristes ne peuvent se prévaloir d'un tel régime légal. C'est pourquoi le secrétaire d'Etat chargé de la consommation a saisi le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, en charge des questions relatives à l'économie sociale de ce problème. Celui-ci vient de créer un groupe de travail au sein duquel cette question pourra être évoquée. Le secrétaire d'Etat chargé de la consommation sera très attentif aux conclusions qui seront tirées de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Lavedrine Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12136

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1854